

La forêt des départements d'outre-mer : quelles surfaces, diversité et ressources ?

La France possède un vaste ensemble de forêts tropicales très variées dans ses Départements et Régions d'outremer (DOM-ROM), principalement en Guyane, mais aussi aux Antilles (Guadeloupe, Martinique), et à la Réunion. Quelle est leur diversité ? Quelle est l'importance de cette ressource ? Qui les gère et pour quels objectifs ?

La forêt de Guyane : quels enjeux ?

Adjacente au Bassin Amazonien, au sein du Plateau des Guyanes (Guyana, Guyane, Surinam et Nord du Brésil) qui s'étend sur 1,5 millions de km², la Guyane occupe un territoire de 84.000 km² essentiellement forestier (à plus 90%). Ainsi, avec près de 8 millions d'hectares, la forêt de Guyane représente 97% des forêts tropicales de la France et l'essentiel de celles de l'UE. Elle est de type "tropicale humide" ('rain forest') et recèle une biodiversité exceptionnelle. Plus de 5.200 espèces végétales dont 1.200 espèces d'arbres y prospèrent ; certaines sont endémiques (elles n'ont été observées que sur ce territoire).

Cette biodiversité, autant en terme de flore que de faune, compte parmi les plus riches au monde. On peut y trouver plus de 200 espèces d'arbres à l'hectare. Dans un état de conservation remarquable au regard de la situation des forêts intertropicales dans le monde, cette forêt est l'objet d'enjeux majeurs pour la Guyane, pour la France et plus largement pour la communauté internationale : i) **valoriser économiquement et durablement les forêts** à travers une gestion proche des fonctionnements naturels : approvisionnement de la filière bois, développement éco-touristique, utilisation des produits de la forêt par les populations... en garantissant la pérennité de ces actions ; ii) **préserver les rôles écologiques** : avec un réseau de conservation stricte échantillonnant les différents écosystèmes et habitats naturels sur de vastes surfaces ; iii) **fédérer la société guyanaise autour de la forêt** : impliquer la population et les élus pour une meilleure garantie de gestion durable ; iv) continuer l'effort d'**acquisition de connaissances** sur des milieux encore trop peu connus. La Guyane dispose des fondements législatifs et réglementaires nécessaires pour répondre à ces enjeux et développer une politique forestière concertée avec les collectivités et populations locales et reconnue par des processus de certification de gestion durable tel que PEFC.

L'**exploitation de la forêt** est très limitée avec une récolte annuelle de 70.000 m³. Les principales essences concernées sont les suivantes : angélique, gonfolo, grignon franc, balata franc, amarante, jaboty, ébène verte. Elles sont transformées par la filière bois locale. En forêt tropicale guyanaise, encore plus qu'ailleurs, la durabilité de la fonction de production dépend essentiellement du respect de l'équilibre entre les prélèvements et une production assez faible, en lien avec la pauvreté des sols du Bouclier Guyanais. À cet égard, la gestion à faible impact menée par l'ONF constitue une solide référence en matière de sylviculture de la forêt dense tropicale : i) l'intensité du prélèvement est limitée à 25 m³/ha



Figure 1. Forêts le long de l'Oyapock
©GFeuillet-PAG-341 Oyapock CEN Guyane



Figure 2. Forêts de Guyane

Source : ONF



soit 4 à 5 tiges/ha ; ii) la durée de la rotation (intervalle entre deux récoltes) est fixée à 65 ans pour permettre la reconstitution du stock exploitable des principales essences commerciales ; iii) les modalités de prélèvement précisent les techniques d'abattage, de débusquage et de débardage, ainsi que l'organisation du chantier d'exploitation. Le repérage de chaque tige désignée par ses coordonnées GPS a en particulier permis des progrès sensibles dans la qualité des exploitations.

La **gestion de la biodiversité** dans ces écosystèmes exceptionnels est assurée par un ensemble de dispositifs couvrant des surfaces considérables qui se complètent : i) le Parc Amazonien de Guyane (PAG) avec le cœur du Parc (2 M ha, espace géré par cet établissement, cf figure 2) ; ii) la zone de libre adhésion en périphérie du Parc (1,4 M ha) ; iii) les réserves naturelles nationales (6) dont certaines sont de très grande taille comme celle des Nouragues : 100 000 ha) ; iv) des réserves biologiques dirigées et de réserves biologiques

intégrales ; v) des séries de protection en forêts aménagées, ayant pour la plupart vocation à évoluer vers des réserves biologiques ; vi) des arrêtés de protection de biotopes.

L'ONF assure en Guyane la gestion de plus de **5,3 M ha de forêts**. Celles-ci sont situées : i) dans la **bande littorale** (0,4 M ha) ; ii) le **Domaine Forestier Permanent** (2,4 M ha) ; à l'intérieur de cette zone, les forêts relèvent du «régime forestier» (statut particulier des forêts publiques) et font l'objet de plans de gestion pluriannuels et multifonctionnels, appelés aménagements forestiers, afin d'assurer la pérennité de leur gestion. Les objectifs sont la production de bois et la protection d'écosystèmes remarquables. Ce Domaine intègre les réserves naturelles nationales et les réserves biologiques (cf. ci-dessus) ; iii) la **zone intermédiaire** (1,1 M ha) entre le PAG et le Domaine Forestier Permanent ; elle ne relève pas du régime forestier, mais est aussi gérée par l'ONF (principalement sous forme de missions de surveillance, notamment contre l'orpaillage clandestin) ; iv) en périphérie du cœur du PAG, la **zone de libre adhésion** du PAG (1,4 M ha) est aussi gérée par l'ONF au profit des communautés locales.

La Guyane : plateforme de recherche française sur l'écosystème forestier amazonien

L'Unité Mixte de Recherche ECOFOG (Écologie des Forêts de Guyane) regroupe des moyens d'AgroParisTech, de l'INRAe, du Cirad, du CNRS, de l'Université des Antilles et de l'Université de Guyane. Basée à Kourou et Cayenne, elle fait partie du Laboratoire d'Excellence «Centre d'Études de la Biodiversité Amazonienne» qui comprend d'autres laboratoires de France métropolitaine. Son objectif est d'intégrer différentes approches en écologie et sciences des matériaux pour : i) comprendre les relations entre biodiversité et fonctionnement des écosystèmes forestiers tropicaux, exploités ou non, en évolution sous les pressions climatiques et anthropiques ; ii) susciter l'innovation dans la valorisation des ressources forestières dans le contexte de cette forte biodiversité en tenant compte des contraintes d'utilisation liée au milieu tropical humide.



Figure 3. Guyaflux : des capteurs placés en haut d'une tour de 55 m au-dessus de la canopée mesurent les échanges hydriques et gazeux entre la forêt et l'atmosphère - Photo Ecofog

Les forêts de Martinique

La Martinique, île tropicale montagneuse, fait partie du haut lieu de biodiversité « Caraïbe ». Les gradients de topographie (la Montagne Pelée - altitude 1397 m - n'est qu'à quelques kilomètres de la côte) et de pluviométrie associée (près de 8 m par an à ce sommet) ont façonné une multitude de milieux forestiers d'une richesse floristique et paysagère exceptionnelle. C'est ainsi que les forêts de Martinique comptent près de 400 espèces d'arbres dont 79 sont endémiques des Petites Antilles et 14 endémiques strictes de la Martinique. Cependant, les pressions d'origine anthropique n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières décennies (la densité de population est voisine de 400 habitants au km²) ; elle se sont traduites par une régression du couvert forestier, surtout dans les parties basses de l'île ; les forêts occupent aujourd'hui 47.000 ha sur un total de 110.000 ha, les 2/3 étant privé et 1/3 public. **Les enjeux de gestion** sont multiples : protection de la faune et de la flore, préservation du patrimoine foncier et des paysages, production de bois pour l'artisanat local, accueil du public, contribution à l'offre touristique. Les **forêts publiques** de Martinique, principalement situées dans le nord montagneux de l'île, occupent environ 15.000 ha. Gérées par l'ONF, elles sont constituées aux 2/3 des forêts départementalo-domaniales (statut particulier aux DOM îliens : nue-propriété du Département, l'État usufruitier), et pour 1/3 des forêts suivantes : i) la forêt domaniale du littoral (propriété de l'État) ; ii) les forêts départementales (propriété du Département), propriété de l'État) ; iii) les terrains boisés du Conservatoire du Littoral ; iv) des terrains boisés du domaine public maritime (mangroves). La production de bois est négligeable (2.000m³/an, essentiellement du mahogany à grande feuille issu de plantations). La **forêt privée** (au sud de l'île), est l'objet d'intenses pressions humaines («mitage» par des constructions). L'exploitation porte un peu sur le mahogany, quelques essences locales, et la fabrication de charbon de bois. Toutefois, cette ressource n'est pas connue avec précision.



Figure 4. Forêt côtière Anse Couleuvre Martinique - Photo CNRS

Les forêts de l'archipel de Guadeloupe

Doté d'un **patrimoine naturel exceptionnel** et d'un taux d'endémisme important, la Guadeloupe constitue aussi un haut lieu de la biodiversité mondiale. On y rencontre plus de 300 espèces d'arbres et d'arbustes, pas moins de 270 espèces de fougères et près de 100 espèces d'orchidées. À ce titre, elle est **classée réserve de biosphère de l'UNESCO** et un Parc National y a été établi en 1989, dont 18.000 ha pour le «coeur» terrestre. Sur le territoire guadeloupéen, d'environ 178.000 ha et regroupant sept îles habitées, les écosystèmes forestiers se rencontrent dans des situations topographiques et paysagères contrastées. La forêt couvre 69.000 ha (45% de la surface de l'archipel) et se décompose en quatre grands types : la forêt dense humide dite forêt hygrophile, la forêt mésophile, la forêt sèche et la mangrove englobant les milieux humides littoraux dont la forêt marécageuse. Dans ces espaces, les enjeux majeurs sont la **préservation des milieux** face à une pression humaine élevée et l'**accueil du public**. Les **forêts publiques**, gérées par l'ONF, couvrent 38.000 ha, avec quatre statuts fonciers différents. La forêt départementalo-domaniale de Basse-Terre en occupe les 72% (dont les 18.000 ha du «coeur» du Parc), la forêt domaniale du littoral environ 5%, la forêt départementale 4%, les mangroves (sous gestion DEAL mais relevant du régime forestier et en cours de transfert au Conservatoire du Littoral) en couvrant pour leur part 19%. La **forêt privée** (environ 30.000 ha) est mal connue en termes de protection, d'accessibilité et d'exploitabilité.



Figure 5. Forêt marécageuse de Guadeloupe - mangle médaille
Photo Parc National Guadeloupe

Les forêts de l'Île de la Réunion

Île jeune, surgie de la mer il y a 3 millions d'années, la Réunion a été colonisée spontanément par des plantes (graines) et animaux véhiculés par les vents, les cyclones et les courants marins depuis les régions voisines de l'Océan Indien. Dans des contextes de relief marqué par le volcanisme (toujours actif), de fortes variations d'altitude (de 0 à 3 070 m), de sols variés et de climats contrastés, certaines espèces se sont adaptées et/ou différenciées du fait de l'isolement géographique. Le résultat de ces processus évolutifs est spectaculaire en termes de **diversité biologique** : ainsi on dénombre plus de 150 espèces d'arbre et plus de 200 espèces arbustes et arbrisseaux sur ce territoire, somme toute, exigu ; la proportion d'espèces endémiques y est forte (34%). Pour cette raison, la Réunion, comme Madagascar et d'autres îles du sud-ouest de l'Océan Indien a été également classée par l'UICN comme **haut-lieu de la biodiversité**. Sa protection est assurée grâce à un ensemble d'instruments : Parc National de la Réunion créé en 2007



Figure 6. *Le fanjan, une fougère arborescente* - Photo ONF

(dont 85% de la zone de coeur du Parc est constituée de forêts départementales-domaniales, gérées par l'ONF), réserves biologiques intégrales (comme celle du Piton de la Fournaise) et dirigées, réserves naturelles nationales, toutes gérées par l'ONF, auxquelles il faut ajouter les mesures de protection figurant dans les plans de gestion (dits «aménagements») des forêts publiques.

Les forêts couvrent 135.000 ha, soit 55 % de la surface de l'île dont les 3/4 sont publiques et le reste privées. On y a dénombré 116 types d'habitats forestiers regroupés dans quatre grands types de milieux naturels : les forêts des régions chaudes et humides, les forêts des régions chaudes et sèches, les forêts de montagne et les landes de haute altitude. Même en forêt humide de basse altitude, les arbres ne dépassent guère en moyenne 15 m de haut, ceci étant probablement dû à la répétition des cyclones. Les enjeux principaux concernent la gestion de la biodiversité et en particulier le contrôle des espèces invasives, la protection du foncier forestier et des milieux, l'accueil du public (plus de 1.000 km de sentiers de randonnée), la production ligneuse avec le cryptomeria (espèce plantée) et le tamarin (espèce locale utilisée en ébénisterie) dont les récoltes annuelles sont respectivement de 10 000 m³ et 200 m³, le soutien à la filière bois locale. L'ONF gère 100.000 ha de forêts publiques dont 91 % ont le statut départementalo-domanial, le reste se partageant entre forêts domaniale, départementale, régionale, et communale.

Les forêts de Mayotte

Couvrant près de 5.500 ha soit 15 % du territoire, elles appartiennent pour 75 % à la Collectivité Départementale et 25% à l'État. La forêt privée, très morcelée, occupe environ 5.000 ha. 1. 700 ha de rivages boisés et mangroves sont affectés au Conservatoire du Littoral. De la forêt tropicale sèche à la forêt tropicale humide, Mayotte héberge 200 espèces d'arbres et autant d'arbustes dont certaines endémiques. Les enjeux consistent essentiellement dans la protection de ces milieux et l'accueil du public.

Ce qu'il faut retenir

- La France dispose d'un important et riche patrimoine forestier tropical dans ses DOM
- La Guyane en constitue l'essentiel en termes de surface (8 M ha) mais le taux de boisement des DOM îliens est également élevé
- Les enjeux de gestion concernent une valorisation raisonnée de la ressource, une maîtrise de la pression humaine, notamment dans les îles, la préservation d'une biodiversité exceptionnelle, l'accueil du public et l'écotourisme
- Le groupement de recherches sur l'écologie de la forêt dense à Kourou (Guyane) permet à la France de bien se positionner au plan international dans le progrès des connaissances de la diversité de ces écosystèmes et de leur fonctionnement